

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 3 mars 2011 à 20 h 30

* * * * *

Etaient présents :

Mmes : ETIEN - GALY - LAKRICHI - MARTY - PETIOT -

MM. : BENAZECH - DUPONT - ENJALBERT - FABRE J.M. - MARIOJOULS - PUECH -
RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS - TURLAIS -

Absent excusé et représenté : M. DIMILTA -.

Absente : Mme JOLY

Secrétaire de séance : Mme MARTY Marie-Christine -.

* * * * *

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

* * * * *

Compte administratif 2010

1) Budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2010, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

<u>Total des dépenses :</u>	1 033 854,22 €
Dont : Charges à caractère général	256 358,67 €
Charges de personnel	475 207,50 €
Autres charges gestion courante	107 007,64 €
Charges financières	47 244,77 €
Opérations d'ordre	148 035,64 €

Total des recettes : **1 189 968,95 €**

Dont : Atténuation de charges	72 264,39 €
Produits des services	53 789,22 €
Impôts et taxes	668 056,36 €
Dotations et participations	247 438,02 €
Autres produits gestion courante	58 016,02 €
Produits financiers	5,94 €
Produits exceptionnels	58 837,34 €
Opérations d'ordre	31 561,66 €
Excédent antérieur reporté	/

Soit un excédent de 156 114,73 €.

Section d'investissement

Dépenses	754 110,48 €
Opérations réelles	700 720,02 €
Remboursement d'emprunts	84 168,52 €
Frais documents d'urbanisme	5 014,60 €
Concession et droits assimilés	208,10 €
Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
Acquisition de terrains, matériels	46 227,95 €
Immos en cours construction et instal.techniques	27 526,96 €
Aménagement espaces publics	2 608,01 €
Aménagement papeterie	2 058,76 €

Aménagement cœur de village	272 258,31 €
Mise aux normes travaux églises et temple	63 271,70 €
Travaux aménagement écoles	679,00 €
Réhabilitation ruines ancienne papeterie	98 562,15 €
Création espaces activités intercom.	4 475,43 €
Construction crèche	41 490,68 €
Travaux de voirie 2010	17 169,85 €
Opérations d'ordre	53 390,46 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 1 041 346,18 €.

2) **Budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a voté dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

. Dépenses :	242 261,48 €
. Recettes :	371 824,83 €
Soit un excédent de	129 563,35 €

Section d'investissement :

. Dépenses :	191 153,23 €
. Recettes :	356 121,32 €
Soit un excédent de	164 968,09 €

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé par le Conseil Municipal.

Ouverture de crédits en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2011

Afin que les factures correspondant à des investissements non engagées avant le 31 décembre 2010 puissent être mandatées dans les délais, le Conseil Municipal décide de prévoir les crédits et s'engage à les reprendre dans le budget primitif communal 2011 pour un montant total de 2 887 €, à savoir :

- Art. 202 : 1 340 €
- Art. 2183 : 1 547 €.

Personnel communal

Le Conseil Municipal décide de transformer :

- le poste d'adjoint technique 1^{ère} classe en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2011
- le poste de type « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » en poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 15 juin 2011.

Indemnité de fonction

A compter du 1^{er} mars 2011, le Conseil Municipal décide de fixer l'indemnité de fonction du Conseiller Municipal bénéficiant d'une délégation au titre de la sécurité, des risques majeurs et des actions liées à la culture à 6 % de l'indice brut 1015.

Demandes de subventions DETR

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2011 pour la réalisation de travaux de grosses réparations :

- de l'Ancien temple des Salvages dont le coût est estimé à 11 962,98 € HT, une subvention de 50 % est sollicitée, soit 5 981,49 €,

- de la Tour de la Bistoure dont le montant des travaux, pour la 2^{ème} tranche, est évalué à 28 260,22 € HT , une subvention de 50 % est sollicitée, soit 14 130,11 €.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture au titre du programme « concours spécifiques et administration – Actions d'aides exceptionnelles aux Collectivités Territoriales » pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux de grosses réparations à effectuer sur la Tour de la Bistoure dont le coût s'élève à 10 873 € HT.

Il décide également de demander une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Régional pour l'extension des ateliers municipaux estimé à 73 160 € HT.

Autorisation signature avenants aux marchés de construction de la crèche

Des prestations supplémentaires occasionnées par la modification de l'aménagement de la zone « lingerie-biberonnerie-lecture et propreté » entraînent une plus value aux marchés initiaux : à savoir :

- lot n° 6 menuiseries intérieures bois : le montant initial du marché était de 31 208,38 € HT, la plus-value pour l'ensemble des prestations supplémentaires est de 1 542,07 € HT le nouveau montant est donc porté à 32 750,45 € HT.
- lot n° 7 plâtrerie, isolation, plafonds : le montant initial du marché était de 23 667,45 € HT, la plus-value est de 1 162,69 € HT, le nouveau montant est donc porté à 24 830,14 € HT.
- lot n° 8 Peintures : le montant initial du marché était de 9 546,43 € HT, la plus-value est de 403,11 € HT, le nouveau montant est donc porté à 9 949,54 € HT.
- lot n° 10 Electricité SSI : le montant initial du marché était de 30 150 € HT, la plus-value est de 1 936,33 € HT, le nouveau montant est donc porté à 32 086,33 € HT.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Equipement crèche

Suite à la consultation lancée pour l'équipement de la future crèche dont le projet, divisé en 14 lots, est estimé à 36 650 € HT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération ainsi que les marchés correspondants avec les entreprises les mieux-disantes.

Délégation du Conseil Municipal au Maire concernant les marchés et accords cadres

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte la modification des textes intervenus récemment et confie à Monsieur le Maire la délégation concernant le suivi de la procédure d'un marché public quel que soit le montant de ce marché, dans le respect des règles du Code des Marchés Publics.

Vente véhicule

Suite à la rupture de la courroie de distribution qui a endommagé le moteur du véhicule C15 immatriculé 7824 SV 81 et considérant que la réparation serait trop importante, le Conseil Municipal décide de vendre en l'état cette voiture à Monsieur Montagne, Gérant du Garage Montagne-Ricard pour la somme de 800 euros.

Admissions en non-valeur

Considérant que le Receveur Municipal n'a pas pu recouvrer des frais de factures d'eau, année 2010 pour un montant total de 742,02 €, le Conseil Municipal décide d'admettre ces sommes en non-valeur.

Déplacement du panneau d'agglomération des Salvages

Pour être en conformité avec l'urbanisation actuelle et améliorer la sécurité, le Conseil Municipal décide,

- de déplacer le panneau d'agglomération des Salvages et de l'implanter avant les habitations de la Rode, dans le sens Burlats - Castres,
- d'instaurer une zone à 70 kms/h à partir de cette nouvelle implantation jusqu'à la Prade et ensuite une zone à 50 kms/h dans la traversée du village des Salvages.

Dénomination chemin privé au lieu-dit « La Plano »

Afin de faciliter la localisation des futurs résidents du nouveau lotissement créé par Monsieur et Madame QUERE au lieu-dit « La Plano » et après acceptation par les co-proprétaires, le Conseil Municipal,

- décide que la voie d'accès au nouveau lotissement recevra la dénomination officielle de « Chemin de l'Autan »,
- attribue respectivement
 - o le numéro 2 à la parcelle cadastrée section AB n° 411 et AC n° 454
 - o le numéro 4 à la parcelle cadastrée section AC n° 449
 - o le numéro 6 à la parcelle cadastrée section AC n° 450
 - o le numéro 8 à la parcelle cadastrée section AC n° 455
 - o le numéro 10 à la parcelle cadastrée section AC n° 4 et AC n° 456.

Les numéros impairs étant réservés à la parcelle AC n° 3.

Bail appartement n°2 ancien presbytère de Burlats

Suite au décès de Monsieur BOUSSIÈRE Jean-Luc, le Conseil Municipal accepte de donner à bail l'appartement qu'il occupait à Madame BOUSSIÈRE, sa mère, du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 30 juin 2011 aux mêmes conditions et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.
